

# QUAND LA VILLE DE VILLEURBANNE IMPULSE DES COOPÉRATIONS



La Ville de Villeurbanne a accueilli le 2 juillet 2025 les Rencontres «Coopérer : comprendre les obstacles pour agir». Agnès Thouvenot, première adjointe à la mairie de Villeurbanne, a présenté en ouverture des Rencontres plusieurs exemple de coopération au service de l'intérêt général portés par la force publique, dont les contrats de réciprocité urbaine.

## *De multiples coopérations à Villeurbanne*

Bienvenue à Villeurbanne où je suis heureuse de vous accueillir au sein du projet urbain l'Autre Soie. Sur ce même site sont rassemblés des logements en accession à la propriété, des logements sociaux, de l'habitat participatif, des solutions d'urgence, ainsi que des espaces dédiés à la culture comme la Rayonne et à la nature avec le parc aux hérissons qui sont des catalyseurs de liens.

Pourquoi la coopération est-elle si importante pour Villeurbanne? Pour nous, la coopération est un véritable mode de production de l'action au service de l'intérêt général. Et ce ne sont pas que des mots. Plusieurs partenaires de ces dynamiques locales de territoires sont d'ailleurs présents dans la salle, comme le Cocon ou encore Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD).

Chaque jour, nous goutons les bienfaits de la coopération en particulier dans le cadre du contrat de réciprocité que nous avons bâti avec la ville du Teil en Ardèche. Un programme soutenu par la Fondation de France où nous travaillons sur la notion de coopération et de communauté de territoire.

Plus qu'un simple jumelage, ce contrat repose sur un esprit de compagnonnage. Entre Le Teil et Villeurbanne, une sorte de coup de foudre s'est opéré entre les élus des deux communes et les acteurs de la société civile.

Nous nous sommes rendu compte que nous partagions la même manière d'adresser les questions sociales, avec en filigrane l'idée que l'action publique telle que nous la faisons n'est pas à la hauteur des enjeux sociaux et environnementaux qui traversent notre société. Nous cherchons Villeurbanne et le Teil des modalités

pour répondre aux enjeux sociaux.

*La coopération est  
un mode de production  
de l'action au service  
de l'intérêt général.*



Agnès Thouvenot - Première adjointe à la mairie de Villeurbanne

## *Un contrat irrigué par le mutualisme territorial et la convivialité*

Deux grandes orientations irriguent ce contrat : le mutualisme territorial et la convivialité. Le mutualisme territorial consiste en la prévoyance des risques par le collectif. Nous bâtissons des espaces et des actions de protection réciproque entre nos deux territoires.

Concrètement, comme votre contrat de santé prévoyance contient des garanties de remboursement, nous développons ici de nouvelles garanties territoriales.

Pour les jeunes du Teil, confrontés à l'autocensure et à l'angoisse du logement pour les études supérieures, nous avons créé une «garantie logement». Une quinzaine de logements leur sont réservés à Villeurbanne pour qu'ils puissent étudier en sécurité sur la métropole lyonnaise.

Nous travaillons également sur une garantie de vacances pour les jeunes de Villeurbanne, ainsi que des chantiers jeunes participatifs en contrepartie de vacances.

Nous élaborons aussi une «garantie stage» pour les jeunes du Teil sur la métropole de Lyon associée à un hébergement citoyen, une garantie culture avec une diffusion facilitée des œuvres en milieu rural et urbain, et enfin une garantie de l'emploi avec les expérimentations de Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD).

Pour la convivialité, nous sommes partis des travaux d'Ivan Illitch. Ce philosophe défend que la simplicité et des moments de partages permettent de repenser les cadres de l'action et de changer les rapports entre les acteurs.

## *Les coopérations se heurtent aux unités de temps, de lieu et d'action de la force publique*

Pour conclure, l'impératif de coopération n'est pas une chose simple pour l'action publique. Celle-ci se révèle même tragiquement sous-douée pour la coopération du fait de son unité de temps, de lieu et d'action.

D'une part, la coopération a sa propre temporalité, qui n'est pas celle du politique. Les coopérations démontrent rarement leurs effets en temps et en heure pour être intégrés dans un bilan de mandat. Au contraire, notre contrat de réciprocité relève du prototypage.

D'autre part, l'action d'une commune est ancrée dans un territoire donné. Pour l'administration locale, il y a une sorte d'incompréhension dans le fait d'agir pour, avec, sur d'autres territoires. Cela induit également des lieux de décisions qui ne sont pas ceux institués par la collectivité.

Enfin, les politiques publiques résonnent encore beaucoup en silo. La coopération demande au contraire de décloisonner et de partager la fabrique de l'intérêt général avec d'autres. Cela peut être perturbant pour l'action publique qui revendique souvent le monopole de l'intérêt général.

Pourtant, je suis convaincue que la coopération n'est pas une tragédie. Elle est au contraire au cœur des ressorts des alliances dont nous avons tellement besoin. Des alliances au service de l'intérêt général, au service des enjeux sociaux, environnementaux pour construire des réponses soient plus justes, plus ajustées et plus robustes.

# **COOPÉRER : COMPRENDRE LES OBSTACLES POUR AGIR**

*Rencontres entre pairs le 2 juillet 2025 à Villeurbanne*



la Fonda